



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs

et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière

Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG

03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Déclaration des élus Force Ouvrière à la CAPD du 16 juin 2026

Monsieur le Directeur académique,

Cette année scolaire a, une fois de plus, été particulièrement éprouvante pour les personnels. En pleine période d'inflation, le Gouvernement maintient sa politique de gel du point d'indice et d'austérité salariale. Le tassement des grilles indiciaires détruit le droit à la carrière et piétine la reconnaissance de nos qualifications.

La réalité est alarmante : depuis le 1er juin, les employeurs publics sont contraints de verser une indemnité différentielle à 862 000 agents pour éviter qu'ils ne soient payés sous le SMIC. La paupérisation s'accélère et la rémunération de la grande majorité des fonctionnaires est désormais bloquée au niveau du SMIC ou s'en rapproche dangereusement. Le choix politique est limpide : l'argent public est orienté vers les subventions aux grandes entreprises et l'économie de guerre. Pour les services publics et les salaires, c'est le zéro absolu, synonyme d'une perte sèche de pouvoir d'achat.

Dans l'Éducation nationale, les arbitrages ministériels se traduisent par une véritable saignée. Au niveau national, 1 891 postes sont supprimés dans le premier degré, auxquels s'ajoutent 1 000 postes gelés pour les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS). Dans le Bas-Rhin, ce sont **27** postes qui sont supprimés et **43** postes réservés pour les PAS.

Ce choix budgétaire a provoqué 118 fermetures de classes dans le Bas-Rhin. Il intervient alors que le terrain sature : classes surchargées, non-remplacements chroniques, et une inclusion systématique à la dérive qui laisse les personnels sans solution et en souffrance. Face à cela, l'institution répond par des réformes absurdes, une pression managériale accrue et des discours hors-sols vantant une « école de l'exigence et de la bienveillance » totalement déconnectée de la réalité.

Le **Snudi-FO 67** réaffirme son opposition totale à la création des PAS et des postes de coordonnateurs PAS. Ce dispositif ne vise qu'à gérer la pénurie et à « coacher » des personnels confrontés à des situations ingérables. Son but est clair : restreindre et contourner les notifications MDPH, tout en mutualisant encore davantage des AESH maintenus dans la précarité. Au lieu de donner des moyens, le ministère crée des instances non médicales pour évaluer les besoins des élèves en situation de handicap. Le **Snudi-FO** exige à l'inverse la création de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour tous les élèves qui en ont besoin.

Dans notre département, la pénurie de remplaçants dégrade massivement les conditions de travail des enseignants et l'accueil des élèves. Les conséquences sont intenable :

- des classes d'accueil surchargées à 30, 35, voire 40 élèves, posant des problèmes évidents de sécurité ;
- une fatigue physique et psychique accrue pour les enseignants et AESH présents, mettant leur santé en péril.

Plus grave encore : face à l'absence de remplaçants, il est demandé aux directeurs et aux équipes de trouver des solutions miracles pour « apaiser » les parents d'élèves, en préparant ou fournissant du travail pour les élèves concernés. **Le Snudi-FO le rappelle fermement : NON, les directeurs et les enseignants ne sont pas responsables de la « continuité pédagogique » en cas d'absence non remplacée !** Ils subissent déjà la désorganisation de leur école. Ils n'ont pas à pallier les manquements d'une institution défaillante. La seule solution viable est de créer massivement des postes de remplaçants statutaires.

D'autre part, la création d'un nouveau congé à la naissance d'un enfant que le **Snudi-FO 67** salue entraîne mécaniquement un besoin supplémentaire en remplaçants. Malheureusement, une nouvelle fois, le ministère n'a prévu aucune dotation en regard de ce nouveau droit ce qui va accroître la pénurie de moyens.

Ordre du jour de la CAPD : Recours PPCR et Temps partiels

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD, le premier point porte sur les **recours individuels suite aux rendez-vous de carrière (campagne PPCR 2024-2025)**. Le **Snudi-FO 67** réaffirme son opposition historique au protocole PPCR, outil d'individualisation des carrières et d'arbitraire hiérarchique qui ne répond en rien à la crise des salaires.

Le second point concerne les **demandes de temps partiels et de disponibilités**. C'est précisément parce que vous supprimez des postes et fermez des classes que l'administration multiplie les refus de temps partiels ou en modifie les quotités demandées.

Rappelons une évidence : demander un temps partiel ou une disponibilité, c'est accepter de voir ses revenus baisser ou s'annuler. Ce sont des choix contraints, des sas de décompression indispensables pour des collègues qui ont besoin de ce temps pour préserver leur santé et revenir plus sereins dans leurs classes. Vos refus administratifs provoquent des drames familiaux et une explosion des risques psychosociaux.

Aujourd'hui, la mauvaise gestion budgétaire de l'État pousse nos collègues à bout. Vous le constatez ces derniers jours dans le département : des enseignants en viennent à poser leur démission. Ce n'est pas un manque d'engagement, c'est un épuisement profond exacerbé par l'intransigeance de l'administration. Ce sont des professionnels investis, aimant leur métier, placés dans une impasse. Le **Snudi-FO 67** vous demande, Monsieur le Directeur académique, d'entendre ces signaux d'alarme : derrière chaque refus, c'est une vocation qui vacille et une compétence qui quitte définitivement l'École publique.

Toutes les demandes de temps partiels et de disponibilités examinées ce jour sont légitimes. À l'heure où l'institution prône la bienveillance, elle doit s'appliquer en premier lieu envers ses agents les plus fragiles.

Nos revendications

- **Face** aux attaques sans précédent contre nos statuts et nos droits,

- **Face** aux conséquences désastreuses de décisions budgétaires brutales,
- **Face** au manque de considération d'une administration qui joue avec la santé des personnels,
- **Face** à la dégradation continue de nos conditions de travail,

Le **Snudi-FO 67** revendique et exige :

- L'octroi de **tous les temps partiels aux quotités demandées**, conformément aux textes qui prévoient que c'est à l'administration de pourvoir aux compléments de service ;
- L'abandon des suppressions de postes et la **création de tous les postes nécessaires** (classes et remplacements) ;
- L'arrêt de la territorialisation de l'École publique, **l'abrogation de la loi Rilhac** et le retrait du nouveau « référentiel métier » de la direction d'école ;
- **L'arrêt immédiat des évaluations d'écoles ;**
- Une **augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice** et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu ;
- L'abrogation du jour de carence et le maintien du salaire à 100 % en cas de congé maladie ;
- Un vrai **statut de fonctionnaire et un temps plein à 24 heures pour les AESH ;**
- Le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive, **l'abandon des PAS, des PIAL**, l'arrêt du démantèlement des ESMS et la création des places nécessaires en structures spécialisées.

Le **Snudi-FO** reste et restera aux côtés des personnels et des parents d'élèves qui se mobilisent pour défendre l'École publique républicaine et faire valoir leurs légitimes revendications.

Merci de votre attention.

Pour le **Snudi-FO 67**,

Aminatou DIALLO et Frédérique BOUR-BENAMARA